Eau - Programme de travaux 2007 - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Dans le cadre des crédits inscrits au budget 2007, le programme de travaux pour le secteur de l'eau s'établit comme suit :

A - Programme global

1. Travaux dans les bâtiments d'exploitation

Travaux de déconstruction, d'extension, d'entretien, de modernisation des stations de production, de traitement et de refoulement 180 000 € HT

2 - Travaux sur le réseau de distribution

Travaux de renouvellement, renforcement ou extension du réseau d'eau 760 900 € HT

3 - Opérations spécifiques

Travaux sur les stations de traitement, d'extension ou de renouvellement de réseaux, branchements neufs et rénovés, faisant l'objet d'une inscription budgétaire individualisée 2 665 092 € HT

4 - Acquisitions de terrains 20 000 € HT

5 - Etudes et Schéma directeur 200 000 € HT

NB: Tous les montants sont indiqués Hors Taxes.

B - Programme détaillé

1. Travaux dans les bâtiments d'exploitation (station de traitement, pompage et réservoir)

- A l'article 21.21311.00512.36100 (Bâtiments d'exploitation : génie civil), il a été inscrit un crédit de 130 000 € pour des travaux :

Programme principal

Déconstruction des puits de Chalèze et des Prés de Vaux	40 000 €
Rénovation des façades de la Malate	70 000 €
Etude du déplacement du poste central de Griffon et de la déconstruction de l'étage supérieur du bâtiment	30 000 €
Assainissement du pavillon de Chenecey	8 000 €
Programme complémentaire	
Remplacement de menuiseries extérieures à Chenecey (Appartement et laboratoire bactériologique)	40 000 €

Des financements complémentaires seront recherchés avec l'affectation du résultat 2006 le cas échéant.

Garde corps sur le réservoir de Planoise (par entreprise d'insertion)

Déconstruction des anciens bâtiments de la Malate

- A l'article 21.21351.00512.36100 (Bâtiments d'exploitation : installation générale, agencement), il a été inscrit un crédit de 50 000 € dont 40 000 € pour les travaux de mesure du débit réservé d'Arcier.

8 000 €

100 000 €

2 - Travaux sur le réseau de distribution

A l'article 23.2315.00512.36100, il a été inscrit un crédit de 760 900 € pour des travaux de renforcement, renouvellement ou extension de réseau

Programme principal

TOTAL PRINCIPAL	935 000 €
Rue de Chalezeule	135 000 €
Rue Haag	85 000 €
Rue Mirabeau	200 000 €
Rue des Jeannettes	170 000 €
Rue de Dole	55 000 €
Avenue Edgar Faure	100 000 €
Rues Octave David-Roussillon	135 000 €
Rond-point des Marnières (Déviation - Fort Benoît)	55 000 €

Programme complémentaire de travaux, suivant résultats des appels d'offres

Chemin des Echenoz de Velotte (extension)	120 000 €
Rue des Sources	50 000 €
Rue du Coteau (coordination assainissement éventuelle)	100 000 €
Rue Fontaine Ecu	50 000 €
Rue du Tunnel	85 000 €
Rue Ampère	100 000 €
Pont de la République (coordination DDE éventuelle)	A chiffrer
Route de Gray, avenue Léo Lagrange (coordination assainissement éventuelle)	A chiffrer
Avenue Chardonnet - Pont de Bregille (coordination passage inférieur éventuelle)	A chiffrer
Passerelle Malate (coordination CAGB éventuelle)	A chiffrer
TOTAL COMPLEMENTAIRE des travaux chiffrés	505 000 €

Des financements complémentaires seront recherchés avec l'affectation du résultat 2006 le cas échéant.

3 - Opérations spécifiques

Ces opérations représentent un montant de 2 665 092 € HT :

Travaux de branchements neufs :

Ces travaux sont désormais individualisés à l'article 23.2315.6004.36100 afin de mieux maîtriser les coûts. Le marché à bons de commande est passé avec l'assainissement pour un montant compris entre 110 K€ et 440 K€

Financement 2007 inscrit : 150 000 €.

Travaux spécifiques de rénovation des branchements d'eau constitués de canalisation en plomb :

670 000 € HT sont inscrits à l'article 23,2315,5002,36100.

Le programme de remplacement des branchements en plomb pour l'année 2007 est établi en fonction des travaux du Service d'une part et des travaux de voirie d'autre part, selon les modalités suivantes :

- travaux de terrassement, remblaiement, réfection et travaux divers à l'entreprise
- travaux de plomberie exécutés en régie par le personnel municipal.

Un marché à bon de commande, reconductible est passé pour un montant annuel compris entre 300 K€ HT et 1 200 K €HT.

L'estimation financière totale de la réfection des branchements plomb pour 2007 est la suivante :

	Nbre de branche- ments	Coût des terrasse- ments payés à l'entreprise		Totaux
Rénovation dans le cadre des chantiers 2007 de renouvellement de conduites	70	85 000 € HT	28 000 € HT	113 000 € HT
Branchements rénovés en régie	10		17 000 € HT	17 000 € HT
Terrassements - Travaux divers pour rénovation des branchements d'eau sur la commune de Besançon - Programme 2007	470	665 000 € HT	220 000 € HT	885 000 € HT
Totaux	550	750 000 € HT	265 000 € HT	1 015 000 € HT

dont un montant prévisionnel 2007 de 670 000 € pour la réalisation par l'entreprise d'environ 470 terrassements sur branchements.

La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau sur ce dossier.

Périmètres de protection : 380 000 € HT sont inscrits à l'article 23.2315.95017.36100, pour des études complémentaires et des travaux d'aménagement dans le cadre des opérations à finaliser sur Arcier et Chenecey et dans le cadre de la révision des périmètres de Thise et de Chailluz.

Dont:

Bassin versant d'Arcier : 300 000 € d'indemnités pour servitudes de protection, 30 000 € dans le cadre du Groupe Régional pour l'Etude des Pollutions par le Phytosanitaire des Eaux et des Sols, 20 000 € pour les mesures agro environnementales en vue de la réduction des phytosanitaires et des nitrates sur le bassin, programme mené en concertation et avec les financements de l'Etat et de l'Agence de l'Eau

Révision des périmètres de Thise et Chailluz : 20 000 € destinés à mieux connaître cet aquifère par des traçages de circulations souterraines, et à réviser la procédure en vue d'obtenir un nouvel arrêté préfectoral.

La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau et de l'Etat sur ce dossier.

ZAC de Planoise : 10 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.78005.36100 pour le rachat des réseaux d'eau mis en place.

ZAC La Fayette: 10 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.88016.36100, pour le rachat des réseaux d'eau mis en place.

ZAC des Hauts du Chazal : Pas d'inscription en 2007 à l'article 23.2315.94034.38100, en raison des reports antérieurs. Le rachat des réseaux d'eau mis en place pour l'aménagement du secteur pourra être effectué sur les crédits reportés.

ZAC du Val des Grands Bas : 250 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.99006.36100, pour le rachat des réseaux d'eau mis en place.

Parc Scientifique TEMIS : Pas d'inscription en 2007 à l'article 23.2315.96047.36100, en raison des reports antérieurs.

Construction d'une deuxième cuve au réservoir de Griffon : 225 092 € sont inscrits à l'article 23.2315.03600.36100, pour clôturer le financement de cette opération et notamment le réaménagement de la surface.

ZAC de la Mouillère : Pas d'inscription en 2007 à l'article 23.2315.97017.36100, en raison des reports antérieurs. Le rachat des réseaux d'eau mis en place pour l'aménagement du secteur pourra être effectué sur les crédits reportés.

ORU Clairs-Soleils: Pas d'inscription en 2007 à l'article 23.2315.03606.36100, pour le rachat des réseaux d'eau mis en place pour l'aménagement du secteur.

Travaux de rénovation de l'Usine de Chenecey-Buillon : 50 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.4804.36100 afin d'assurer l'adaptation de la station en fonction des évolutions réglementaires. Il s'agit notamment de garantir la modernisation et la conformité de cette installation (effluents, qualité de l'eau traitée, dispositifs de secours et d'alerte…).

Cette opération sera financée sur les exercices 2005-2009, le montant global et l'ampleur du projet doivent être précisés par une délibération programme à venir.

La Ville de Besançon sollicitera l'aide financière de l'Agence de l'Eau sur ce dossier ainsi que l'avis technique du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France en accord avec la DDASS du Doubs.

Adduction d'eau de Novillars : 200 000 € sont inscrits à l'article 23-2315-5004-36100. Dans le prolongement des essais menés en 2004-2005-2006, un crédit est ouvert pour les dernières investigations (essais, procédures administratives…) avant la réalisation des travaux d'adduction.

La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau sur ce dossier.

Réservoir de Bregille et réseau : 300 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.5054.36100. Un nouveau réservoir doit être construit dans le secteur de Bregille afin de couvrir les besoins en eau du secteur concerné.

Le coût prévisionnel de l'opération à financer sur 2 exercices 2007-2008 est de 1 400 000 €. La maîtrise d'œuvre des travaux sera confiée à un prestataire extérieur pour la construction du réservoir (mission complète) et les canalisations (dossier de consultation des entreprises). Le suivi des travaux de canalisation sera réalisé en régie.

Suppression de l'aqueduc d'Arcier : 270 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.7002. 36100. En coordination avec les travaux d'assainissement du SYTTEAU, il est prévu le remplacement par une conduite, de l'aqueduc d'Arcier pour la partie «eau traitée». Un premier tronçon est programmé en 2007 à

proximité de la station de la Malate en coordination avec des travaux d'assainissement de la commune de Montfaucon.

Assainissement de l'Est Bisontin : 50 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.5053.36100 pour le raccordement des usines de traitement de Thise et de la Malate. Il est prévu de raccorder ces deux installations sur la conduite d'assainissement sous pression projetée dans la vallée du Doubs. Ces crédits sont destinés à financer les premiers travaux suite à l'étude en cours réalisée par Beture Cerec.

Réseau fixe de radiorelève : 100 000 € sont inscrits à l'article 23.2315.7001.36100 pour la mise en place de la relève radio en réseau fixe sur un secteur test.

4 - Acquisitions de terrains

Un crédit de 20 000 € est prévu à l'article 21.2111.95017.36100, en vue de l'acquisition de parcelles situées dans les périmètres de protection immédiats et rapprochés des ressources.

La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau sur ce dossier.

5 - Etudes et Schéma directeur

Schéma directeur d'AEP et modélisation du réseau :

200 000 € sont prévus à l'article 20.2031.5001.36100 pour réaliser un schéma directeur d'alimentation en eau potable et installer un logiciel de modélisation dynamique du réseau d'eau potable en vue d'améliorer l'hydraulique et la qualité de l'eau distribuée. Ce crédit comprend également la fourniture du modèle et son calage.

La Ville de Besançon sollicitera l'aide de l'Agence de l'Eau sur ce dossier.

Le montant total des investissements (hors emprunt) prévus en 2007 représente un montant de 4 140 992 €.

Après avis favorable de la Commission Patrimoine - Environnement, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme de travaux proposé pour l'année 2007 et dont le financement a été prévu au Budget de la Direction de l'Eau
- accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle des différentes opérations de ce programme bénéficiant de subventions
 - autoriser M. le Maire :
 - . à signer tout document à intervenir,
 - . à signer le(s) marché(s) à intervenir après mise(s) en concurrence,
 - . à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement et conformément au 8^{ème} programme d'aide des agences, ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables,
 - . à solliciter les aides du Département du Doubs, de l'Etat et de tout autre partenaire susceptible de soutenir les opérations mentionnées ci-dessus,

- . à solliciter les aides de l'État et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, dans le cadre des programmes de réduction des produits phytosanitaires sur le bassin versant d'Arcier,
- . à procéder à l'ajustement par décision modificative au budget de l'exercice courant de la Direction de l'Eau, en dépenses et en recettes, des aides de l'Agence de l'Eau et de l'Etat obtenues en fonction des montants réels des travaux effectués.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1^{er} mars 2007.